



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAULON-LA-RUE COMPTE-RENDU

Réunion lancement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Le jeudi 7 novembre 2019 à 17h00 en mairie.

Objet de la réunion

- Rappel du calendrier de la procédure et présentation de la pièce de PADD;
- Premiers axes de réflexion pour le PADD

Présences

• Le Comité de pilotage

Alexandre GARNERET – Maire Gwénaëlle SCHAULIES – Secrétaire de mairie Philippe RUPIN – 1^{er} Adjoint au maire Frédéric LAUTERBORN – Conseiller municipal

Le bureau d'études

Teddy LOYER – Bureau d'études Géostudio Mylène BOURCIER – Bureau d'études Géostudio

Sommaire

Objet de la réunion	Page 1
Présences	Page 1
Sommaire	Page 1
Notes	
Introduction	Page 1
Première partie : Présentation de la pièce de PADD	Page 1
Seconde partie : Echanges et décisions	Page 4
Suite à donner	Page 4

Introduction

Géostudio rappelle l'ordre du jour : Cette première réunion relative à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue une réunion de travail durant lequel le bureau d'études présentera aux élus ses premières propositions pour la constitution des axes du PADD. Celles-ci ne sont pas figées et servent uniquement de support de discussions pour construire le projet politique des élus.

Première partie : Présentation de la pièce de PADD

Le bureau d'études poursuit avec un rappel du calendrier prévisionnel : Nous entamons la deuxième phase d'études du PLU, à savoir, celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette étape s'étendra jusqu'en janvier 2020.



Géostudio présente ensuite le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maitresse du PLU, qui arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Ces grandes mesures sont spatialisées sur différentes cartographies présentées au cours de l'échange.

Le PADD fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et défini un scénario démographique comme socle de réflexion communale.

Ce document a une influence directe sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et sur le plan de zonage. Le « trait de constructibilité » sera déterminé en fonction des affectations de chaque zone (urbaine, agricole, naturelle). La future consommation foncière des espaces agricoles et naturels, le temps d'urbanisation (tout de suite ou plus tard), mais aussi les zones d'habitat et d'économie actuelles et futures pourront être définis.

Comme l'impose le Code de l'Urbanisme, le PADD devra faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal. Pour cela, Géostudio fournira à la commune un questionnaire que chaque conseiller municipal devra remplir lors du prochain conseil.

Un rappel des trois grands enjeux issus du diagnostic est fait :

- Enjeu n°1 : Comment conforter un cadre de vie agréable et durable ?
- Enjeu n°2 : Comment gérer l'évolution des paysages de Saulon-La-Rue ?
- Enjeu n°3 : Préparer l'avenir de Saulon-La-Rue : quel développement futur du territoire ?

La réponse à ces enjeux se fera par le biais des orientations du PADD. Géostudio présente dans un premier temps trois cartes qui les spatialisent :

Une première cartographie synthétise le **projet environnemental** de la commune. Plusieurs grandes mesures y sont traduites, parmi lesquelles :

- Préserver les milieux boisés ;
- Maintenir les jachères ;
- Sauvegarder les milieux herbacés ;
- Conserver les milieux humides et berges des cours d'eau ;
- Maintenir les corridors écologiques (trame verte et bleue) ;
- Réduire l'exposition des habitants aux risques (notamment mouvements de terrain);
- Végétaliser les abords de la RD 31.

Chaque mesure sera traduite au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), (étape n°4 du PLU) et dans le plan de zonage, (étape n°5). Afin d'illustrer cette traduction Géostudio mentionne certains exemples :

 « Préserver les milieux boisés, humides, les jachères et les milieux herbacés » : Pour cette mesure, mettre en place des outils comme les Espaces Boisés Classés (EBC), pour imposer une règlementation stricte.



- « Maintenir les corridors écologiques » : Pour la mise en place de cette mesure, prévoir premièrement des OAP environnementales. Puis dans le zonage, des zones naturelles et une règlementation stricte associée.
- « Réduire l'exposition des habitants aux risques » : En fonction du niveau de risques, le bureau d'études évitera la mise en constructibilité des zones à risques ou sites sensibles dans le plan de zonage.

Une deuxième cartographie évoque **le projet paysager** de Saulon-La-Rue. Les orientations proposées sur cette carte figurent parmi les suivantes :

- Préserver le rôle paysager des espaces boisés et agricoles ;
- Préserver le rôle paysager des espaces végétalisés du bourg ;
- Recomposer les ambiances urbaines grâce au végétal : Végétaliser les abords de la RD31 et poursuivre l'intégration du végétal dans les opérations de logements ;
- Organiser la découverte de la commune : S'appuyer sur le patrimoine apprécié, valoriser les vues stratégiques, maintenir les coupures d'urbanisation entre Fenay et le bourg, au niveau de la peupleraie, et en limite du lotissement;
- Requalifier les entrées de bourg ;
- Améliorer l'harmonie entre espaces agricoles et urbains ;
- Entretenir les chemins de découverte du paysage.

La traduction de ces mesures se fait par le biais de plusieurs outils : La qualité paysagère des nouvelles opérations d'aménagement, la qualité des entrées de bourg, les zones tampons entre espaces agricoles et espaces bâtis, les chemins à maintenir pourront être dessinées dans les OAP. En ce qui concerne les vues d'intérêt, le rôle paysager des espaces agricoles et boisés et le patrimoine à protéger, ils pourront être mentionnés par le biais du plan de zonage.

La dernière cartographie présente **le projet économique** de la commune qui s'articule autour des mesures suivantes :

- Redynamiser le centre bourg en favorisant le commerce ;
- Soutenir l'activité agricole ;
- Accompagner le développement des entreprises en mutation (château, SONOFEP...);
- Maîtriser les nuisances dues aux flux de déplacements ;
- Valoriser et créer de nouvelles connexions piétonnes et cyclistes ;
- Accompagner la densification intelligente et les formes urbaines de qualité.

L'ensemble de ces orientations pourront être traduites règlementairement par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il est rappelé que le PADD précise les objectifs démographiques et les prescriptions en matière de modération d'espaces. Ils sont actuellement à l'étude par Géostudio.

Le bureau d'études termine son intervention en présentant le questionnaire qui permettra le débat du PADD en Conseil Municipal.





Seconde partie : Echanges et décisions

Cette seconde partie résume et synthétise les échanges ayant eu lieu lors de la réunion :

Projet paysager:

- Supprimer la végétalisation de la RD 31. Les élus pensent qu'il est trop tôt. Ils mettent en avant les coûts exorbitants engendrés par des éventuels travaux de végétalisation. De plus, l'aménagement de la RD 31 relève du domaine départemental. Proposer plutôt un aménagement (piste cyclable et végétalisation) aux abords de la rue des Chêneteaux. Il est possible de prévoir un aménagement cyclable dans une OAP et une réserve foncière d'une dizaine de mètres le long de la chaussée dans le futur plan de zonage.
- Intégrer le projet 2020 de la piste douce en direction de Barges.
- Les élus mentionnent qu'il n'existe actuellement pas de réflexion sur un potentiel plan de déplacements à l'échelle intercommunale.

Autre:

• Géostudio enverra à la commune une cartographie du potentiel constructible de la commune. Les élus pourront y faire apparaître l'état de chaque dent creuse. De plus, le bureau d'études transmettra le questionnaire PADD pour le conseil municipal du 2 décembre 2019.

La séance a été levée à 18h30.

Suite à donner

Prochaine réunion :

 Le jeudi 7 novembre 2019 à 19h00 : Réunion publique portant sur la présentation du diagnostic.